

Espaces Naturels et Via Rhôna

Janvier 2021

Note de synthèse du projet

« La ViaRhôna, un trait d'union
entre les zones humides protégées
et gérées de la vallée du Rhône »

Plan Rhône

Avec le soutien de



Etude réalisée par ATEMIA



Sommaire

#1 : Rappel du contexte > p.2

#2 : Méthode de travail et qualification des sites > p.4

- Etape 1 : Comprendre les référentiels dédiés à l'accueil des vélos
- Etape 2 : Evaluer la pertinence de ces référentiels pour les sites naturels
- Etape 3 : Adapter l'accueil et les aménagements selon l'offre de découverte de chaque site
- Etape 4 : Formaliser et faire vivre le réseau
- Etape 5 : Construire des éléments de langage commun

#3 : Benchmark > p.9

#4 : Enseignements et préconisations pour reproduire la démarche > p.10

- Etape 1 : Définir une structure en charge d'animer le projet
- Etape 2 : Identifier les sites et les gestionnaires
- Etape 3 : Comprendre l'offre pédagogique et les modalités d'accueil existantes.
- Etape 4 : Comprendre les clientèles touristiques et les usagers présents sur l'itinéraire.
- Etape 5 : S'approprier la grille et transposer la classification sur les sites
- Etape 6 : Créer et faire vivre le réseau de gestionnaires.

Annexe 1 : Synthèse de l'enquête réalisée auprès des gestionnaires de site > p12



#1 : Rappel du contexte

Depuis près de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. Les 29 CEN sont des associations engagées à but non lucratif. Depuis l'origine, ils sont devenus, avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, des gestionnaires reconnus pour la pertinence de leur action construite sur la concertation, et des référents pour leur expertise scientifique et technique. Ils gèrent un réseau cohérent et fonctionnel de 2 989 sites naturels couvrant 154 030 ha en métropole et outre-mer. Les Conservatoires sont regroupés en réseau au sein de la Fédération nationale (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels – FCEN) et adhèrent à la charte des Conservatoires. Ce réseau a adhéré à la Stratégie nationale pour la biodiversité.

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) porte depuis 2015 l'action de préservation des zones humides du Plan Rhône 2. Dans ce cadre, elle assure une animation de l'ensemble des opérateurs qui interviennent pour la préservation des zones humides liées au Rhône. Un certain nombre de ces zones humides sont concernées par le passage de la ViaRhôna. C'est dans ce cadre qu'une première journée d'échange avait été organisée sur le thème « zones humides et fréquentation touristique ». Elle avait permis aux gestionnaires d'exprimer leurs besoins de s'organiser pour apporter des réponses concertées aux questions posées par le passage de la ViaRhôna sur les sites qu'ils gèrent.

La ViaRhôna est un itinéraire cyclable qui a pour ambition de « vous mener des rives du lac Léman aux plages de la Méditerranée à vélo, en suivant le fleuve Rhône. Cet itinéraire cyclable de 815 km vous conduit des panoramas alpins aux plages de Camargue, en traversant les paysages emblématiques des vignobles des Côtes du Rhône et ceux de la Provence méridionale : villages perchés, champs de lavande ou d'oliviers, découvertes gastronomiques. ViaRhôna, véritable voie des civilisations égrène ainsi au fil de son parcours plus de 2000 ans d'histoire et de richesses patrimoniales, alternant voies vertes sécurisées et voies partagées ». Cette présentation extraite de la communication sur l'itinéraire ViaRhôna, ne faisait aucune mention des espaces naturels traversés par l'itinéraire. Parallèlement des chercheurs de l'Université Lyon 2 et de l'IRSTEA ont lancé une enquête auprès des cyclistes. Les termes de « nature » et « espaces naturels » apparaissaient comme des éléments prioritaires de leurs attentes en s'engageant sur cet itinéraire.

C'est dans ce contexte et sur la base de la forte interaction entre les sites naturels et la Via Rhôna, que la FCEN s'est vu confier une étude ayant pour objectif de :

- Créer un réseau des gestionnaires d'espaces naturels concernés par la ViaRhôna.
- Définir un positionnement commun pour valoriser les espaces naturels auprès des instances qui pilotent le développement de la Via Rhôna.
- Déterminer les aménagements à développer pour améliorer l'accueil des usagers.
- Analyser les besoins de communication sur les espaces naturels auprès des utilisateurs de la ViaRhôna
- Poser les bases d'une méthodologie transposable sur d'autres itinéraires cyclables.

La réalisation de cette étude a été structurée en plusieurs étapes méthodologiques (notamment 2 enquêtes numériques, 4 réunions de travail, un benchmark,...) ayant permis de mobiliser, d'impliquer et de co-construire les propositions du présent document avec les gestionnaires des sites naturels.

#2 : Méthode de travail et qualification des sites

La construction du réseau et la caractérisation des modalités d'accueil s'est organisée à travers plusieurs étapes clés dont les principaux résultats sont présentés ci-après :

Etape 1 : Comprendre les référentiels dédiés à l'accueil des vélos

L'accueil des usagers d'itinéraire cyclable sur les sites touristiques et les espaces de découverte est, à ce jour, cadrée par au moins, deux référentiels nationaux : le Label Accueil Vélo et les préconisations techniques « Equipements et Aires d'arrêt » de Vélo et Territoire.

<https://www.francevelotourisme.com/accueil-velo>

https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2018/09/FICHE-ACTION-8_quipements-et-aires-darrt_VF.pdf

Etape 2 : Evaluer la pertinence de ces référentiels pour les sites naturels

Dans le cadre du projet, une enquête a été conduite auprès des 77 sites et 37 gestionnaires identifiés dans le réseau. Les réponses ont mobilisé 23 gestionnaires de sites naturels sur, ou à proximité, de la Via Rhôna et représentant plus de 30 sites naturels. L'objectif de l'enquête était d'évaluer le niveau de conformité de chaque site naturel aux différents critères des référentiels précédents. Les résultats de l'enquête sont disponibles en annexe du présent document.

Globalement, il apparaît très nettement que les référentiels ne sont pas adaptés à la réalité de la plupart des sites naturels (sauf les sites ayant des maisons de sites ou des espaces d'accueil en dur, soit moins de 20% des répondants). A titre d'exemple, sur les 33 sites impliqués dans l'enquête, seuls deux étaient conformes aux exigences du label Accueil Vélo et 4 sites en capacité à se conformer moyennant quelques aménagements et acquisitions de mobiliers. L'ensemble des autres sites, bien qu'accueillant des vélos, n'ont pas la capacité technique à répondre aux critères. Ainsi, si le référentiel est adapté pour une minorité de sites, il exclut, de fait, la quasi-totalité du réseau.

Compte-tenu de ces résultats, il a été décidé collectivement, et en accord avec les responsables de l'animation des instances de pilotage de la ViaRhôna de proposer un nouveau système de classification des sites afin de mieux prendre en compte la réalité des offres pédagogiques, les besoins en aménagement, la sensibilité du milieu naturel et les besoins des usagers. Ce système de classification a été soumis aux instances ViaRhôna pour validation lors du comité d'itinéraire le 10 décembre 2020.

Etape 3 : Adapter l'accueil et les aménagements selon l'offre de découverte de chaque site

Les sites naturels possèdent des réalités d'accueil et de découverte très hétérogènes allant de la maison de site, aux sentiers pédagogiques, à la cabane d'observation en passant par le simple point de vue non aménagé. Par ailleurs, l'ensemble des gestionnaires sont particulièrement vigilants à trouver le bon équilibre entre les objectifs de protection de la biodiversité et l'accueil des publics notamment les cyclistes.

Suite à la concertation des gestionnaires, il a été proposé de créer un référentiel spécifique permettant d'adapter la nature de l'accueil en fonction de l'offre de découverte. Ainsi, la classification proposée vise à trouver un niveau d'équilibre entre trois critères clés :

- l'expérience touristique / offre pédagogique du site.
- la nature des aménagements et équipements d'accueil disponible.
- la distance du site à la Via Rhôna.

Cette classification doit permettre de « garantir une promesse touristique / pédagogique » via un niveau d'accueil homogène et cohérent pour chaque catégorie de site. Ainsi, chaque site peut trouver une place dans le futur réseau en fonction des orientations de son plan de gestion, de la volonté du gestionnaire et de la réalité de l'offre pédagogique. Les catégories proposées sont les suivantes :

Catégorie #1 : Pause-Nature

Une « Pause-nature » correspond à un site où les usagers de la Via Rhôna peuvent observer et découvrir certains aspects de l'espace naturel sans devoir stationner leur vélo. La découverte est possible en restant sur ou à proximité de son vélo sans besoin de le stationner de façon sécurisée. Il s'agit d'une découverte relativement rapide (5 à 10 min). Compte tenu de la durée de l'expérience pédagogique, les sites classés en « Pause-Nature » doivent se situer sur la Via Rhôna ou à moins d'un kilomètre de la Via Rhôna en étant accessibles via une liaison balisée sur une route à faible circulation ou un chemin praticable à vélo (si possible avec un dénivelé inférieur à 50 m). Les équipements d'accueil pour les « Pause-Nature » se limitent à l'implantation d'une signalétique pédagogique permettant de préciser les éléments à découvrir.



Catégorie #2 : Halte-Nature

Une « Halte-nature » correspond à un site où les usagers de la Via Rhôna peuvent observer et découvrir certains aspects de l'espace naturel avec le besoin de stationner leur vélo. La découverte nécessite de laisser son vélo et de s'en éloigner. Le temps de découverte est supérieur à la « Pause-Nature » (de 30 min à 2h). A titre d'exemple, un sentier pédagogique ou l'accès à un observatoire de la faune correspondent aux offres pédagogiques pertinentes pour une « Halte-Nature ». Compte tenu de la durée de l'expérience pédagogique, les sites classés en « Halte-Nature » doivent se situer sur la Via Rhôna ou à moins de 5 kilomètres de la Via Rhôna en étant accessibles via une liaison balisée sur une route à faible circulation ou un chemin praticable à vélo (si possible avec un dénivelé inférieur à 100m). Les sites situés à plus de 5 km, mais accessibles via une boucle locale balisée seront également intégrés au réseau. Les équipements d'accueil pour les « Halte-Nature » incluent les éléments suivants :

- Une signalétique pédagogique permettant de préciser les éléments à découvrir.
- Un système de stationnement vélo (permettant de cadener son vélo)
- Une table et/ou un banc pour permettre une pause.



Catégorie #3 : Pôle-Nature

Un « Pôle-nature » correspond à un site où les usagers de la Via Rhôna peuvent découvrir de façon approfondie les enjeux du site naturel. La découverte nécessite de laisser son vélo et ses bagages et de s'en éloigner pour une période relativement longue (ex. visite de l'ensemble d'un site, activités pédagogiques, visites expositions,...). Le temps de découverte peut-être important (de 30 min à 4h). Compte tenu de la durée de l'expérience pédagogique, les sites classés en « Pôle-Nature » doivent se situer sur la Via Rhôna ou à moins de 10 kilomètres de la Via Rhôna en étant accessibles via une liaison balisée sur une route à faible circulation ou un chemin praticable à vélo (si possible avec un dénivelé limité). Les sites situés à plus de 10 km, mais accessibles via une boucle locale balisée seront également intégrés au réseau.

Les équipements d'accueil pour les « Pôle-Nature » incluent les éléments suivants :

- Une signalétique pédagogique permettant de préciser les éléments à découvrir.
- Un système de stationnement vélo (permettant de cadenasser son vélo)
- Une table et/ou un banc pour permettre une pause.
- Un système de consignes à bagage en période d'ouverture des bâtiments
- Un Kit de réparation en période d'ouverture des bâtiments
- Un accès gratuit à de l'eau potable en période d'ouverture des bâtiments
- Un accès gratuit à des sanitaires en période d'ouverture des bâtiments
- Un accès à une prise électrique en période d'ouverture des bâtiments



Il convient de noter que si les critères de chaque catégorie se veulent le plus précis possible, il a été convenu de laisser une marge d'adaptation pour chaque gestionnaire afin d'intégrer les spécificités locales. Le choix de la catégorie est laissé, dans un premier temps, à la libre appréciation de chaque gestionnaire. D'autre part, un site naturel peut offrir plusieurs lieux d'accueil différents, qui pourront s'intégrer dans des catégories, différentes, le gestionnaire devra alors adapter, pour chaque lieu d'accueil, les aménagements afin de garantir une offre de découverte cohérente et homogène à l'échelle du réseau.

Etape 4 : Formaliser et faire vivre le réseau

Les étapes précédentes ont permis de cadrer la démarche d'accueil d'un point de vue technique et ont également permis de hiérarchiser les sites et les offres de découverte. Ces propositions de travail doivent ensuite se poursuivre via deux composantes :

Une composante technique : La classification doit permettre à chaque gestionnaire de sites de se positionner selon la réalité de son offre d'accueil. Les gestionnaires doivent ensuite évaluer les travaux et aménagements à entreprendre afin de respecter les critères d'accueil définis pour chaque catégorie. Il appartient à chaque gestionnaire d'engager les budgets et de planifier les aménagements sur son/ses sites. L'objectif collectif étant que l'expérience pédagogique proposée soit cohérente et adaptée à chaque catégorie sur l'ensemble des sites du réseau.

Une composante managériale : Pour avancer collectivement dans la construction d'une offre d'accueil coordonnée, cohérente et adapté aux attentes des usagers de la Via Rhône, il est impératif que le réseau des gestionnaires se structure et s'organise, dans la durée, pour collaborer efficacement. A noter que les gestionnaires ont été sollicités à l'été 2020 pour acter leur participation dans le réseau et ainsi créer un premier groupe en charge d'expérimenter et de mettre en œuvre le projet. A ce jour, plusieurs modalités pratiques sont en place (efficace pour certaines, à consolider pour d'autres) et permettent au réseau de débiter son action :

- *Cartographie et base de données actualisées des sites et gestionnaires impliqués.*

Une base de données reprenant les contacts techniques des personnes en charge de sites impliqués dans le réseau ainsi qu'une cartographie représentant l'ensemble des sites mobilisés. Cette base de données élaborée durant l'étude (voir tableau Excel « Contacts du réseau ») devra être actualisée années après année.

La cartographie des sites est disponible sur le lien suivant :

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=103INpk8Jx8_8lpdQ6WnE87Yq6BnJLzR5&usp=sharing

- *Animation de la démarche via des référents techniques par secteur géographique.*

Classiquement le Rhône est structuré en 4 grands secteurs (Camargue / Rhône Aval / Rhône Amont / Sud Léman). De manière à conserver cette logique de territoire, il a été décidé de définir un référent technique pour chaque secteur. Ce référent sera en charge de partager les informations avec les gestionnaires mobilisés sur le secteur, de participer aux réunions du réseau, de représenter les gestionnaires de son secteur dans les instances ViaRhône et de faire remonter les besoins / attentes et difficultés potentiels rencontrés dans la mise en place du projet sur le secteur.

- *Coordination via la Plan Rhône.*

Une coordination du réseau des gestionnaires concernés par la ViaRhône et un appui technique, adossé à la mission plan Rhône, sont à l'étude. Elle permettrait de maintenir une coordination à l'échelle de l'itinéraire, d'actualiser la base de données et la cartographie, d'alimenter les outils de communication ViaRhône...

Etape 5 : Construire des éléments de langage commun

Les échanges avec les gestionnaires de site montrent que les enjeux écologiques des sites naturels ne sont pas toujours compris et intégrés par les acteurs du monde touristique. Par ailleurs, la communication et la promotion touristique des espaces naturels n'est pas toujours cohérente par rapport aux enjeux de gestion et de fréquentation des différents espaces. Aussi, de manière à accompagner les acteurs du tourisme (Comité Régional du Tourisme, Comités Départementaux et Offices de tourisme) à communiquer de façon cohérente sur les espaces naturels, les acteurs du réseau préconisent la création d'un « guide de la valorisation des espaces naturels de la Via Rhôna » à destination des acteurs touristiques ainsi que la création d'une vision commune autour de la promotion des espaces naturels. Cet outil devrait permettre de travailler les messages et les éléments de langage en matière de valorisation et de promotion d'espace naturel. Ce travail doit se construire via une étroite collaboration entre les gestionnaires de sites naturels et les acteurs touristiques. Dans ce contexte, il semble également pertinent que les gestionnaires d'espace naturel puissent renforcer le dialogue avec les acteurs touristiques, afin de bien appréhender les enjeux de mise en tourisme et d'attractivité du territoire. A titre d'exemple, voici quelques éléments de contenus pertinents pour évoquer les sites naturels sur la Via Rhôna :

Niveau #1 : Le Rhône dans son ensemble (cf. le Rhône en 100 questions)

Le principe du niveau 1 est de pouvoir intégrer les espaces naturels dans un récit global et dynamique autour du Rhône et de son évolution, en cohérence avec les conclusions de l'étude Rhônavél'eau.

- Les grands enjeux écologiques du Rhône
- Comment le Rhône naturel fonctionnait-il ?
- Comment fonctionne-t-il aujourd'hui ?
- Quel est l'intérêt écologique des linéaires aménagés ?
- Pourquoi protéger le Rhône et ses éco-systèmes ?
- Comment protège-t-on des îlots de nature sur le Rhône ?
- A observer / découvrir / ressentir lors de votre voyage sur la Via Rhôna.

Niveau #2 : Le Rhône par secteur (singularité écologique de chaque secteur)

Le niveau 2 doit permettre de comprendre les spécificités de chaque secteur et ainsi de créer et de valoriser des identités territoriales.

- Sud Léman / Rhône Amont / Rhône Aval / Camargue et étangs palavassiens

Niveau #3 : Le Rhône dans la logique de chaque site

Le dernier niveau doit permettre de comprendre la réalité de chaque site et espace naturel.

- Pourquoi le site est-il protégé / sensible / remarquable ?
- Quels sont les principaux objectifs de conservation ?
- Qui sont les acteurs / gestionnaires de la protection du site ?
- Quelles sont les espèces emblématiques ? Comment les voir ?
- Quels sont les outils de découverte disponible pour les usagers Via Rhôna (cf. classification).

Au-delà de ce travail de communication, il semble également pertinent que le réseau puisse se doter d'une identité visuelle commune permettant de rendre lisible les sites et la dynamique à l'échelle de la Via Rhôna. Cette identité devra se coordonner / s'intégrer dans les identités existantes, notamment l'identité Via Rhôna et les identités locales. Un travail spécifique pourrait être engagé en ce sens par les acteurs du réseau dès 2021.

Les étapes précédentes auront permis de mobiliser les gestionnaires en créant une première version du réseau, de hiérarchiser les sites selon la réalité des expériences pédagogiques proposées, de planifier les équipements et aménagement à prévoir pour améliorer l'accueil des vélos et enfin de définir un langage commun pour garantir une valorisation cohérente des espaces naturels par les acteurs touristiques. Reste désormais à mettre en œuvre le projet en capitalisant sur les gestionnaires les plus impliqués et en veillant à une coordination technique et politique du réseau d'acteurs.

#3 : Benchmark

L'initiative portée par la FCEN et les partenaires de la présente étude est innovante et unique à l'échelle française. En effet, un benchmark de projets ou démarches similaires a été réalisé à l'automne 2020 auprès d'initiatives françaises et européennes. Sans être exhaustif, ce travail a permis de tirer les enseignements suivants :

- **Une absence de réseau structuré de sites naturels en lien avec un itinéraire cyclable en France.**

Les grands itinéraires cyclables français (ex. Loire à Vélo, VéloScénie, Canal des deux mers, Voie Bleue, VéloScénie,...) traversent tous des espaces naturels remarquables. Ces sites naturels sont valorisés auprès des usagers à travers la notion de « paysages remarquables » ou de « patrimoine naturel incontournable ». Certains sites sont également mis en avant pour leur biodiversité particulière. Toutefois, les espaces naturels ne sont jamais valorisés dans une logique de réseau à découvrir le long de l'itinéraire. Il semble également que les gestionnaires de ces espaces situés sur ou à proximité immédiate des grands réseaux cyclables ne travaillent pas conjointement à la structuration de l'accueil ou à la création d'un réseau.

- **Des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels incluant une composante touristique.**

En France et en Europe, il existe de nombreux réseaux de gestionnaires de sites naturels et/ou de sites remarquables. Certains réseaux sont construits autour d'une logique touristique et d'accueil des publics comme par exemple le projet « Escapades » du Réseau des Grands Sites de France (<http://www.escapadenature-sansvoiture.fr/>). D'autres réseaux ont une vocation plus généraliste autour de la protection de la biodiversité et intègrent une composante touristique, c'est notamment le cas du réseau des espaces protégés des Pyrénées (<http://green.ctfc.cat/fr/espaces-green/>) ou encore du Danube Network (<https://danubeparks.org/initiatives/cycling-the-danube>).

Le réseau des espaces naturels autour du Danube est le plus proche des enjeux de la Via Rhôna. L'échelle est toutefois beaucoup plus large (9 pays) et les espaces naturels membres du réseau sont des Parcs Nationaux (composés d'une multitude de sites naturels) et des réserves naturelles. Le réseau poursuit de nombreux objectifs autour de la conservation (habitat, espèce, zone humide, suivi scientifique,...) et s'est également doté d'une stratégie touristique. Pour rappel, le Danube est longé par l'EuroVélo 6, l'une des « Euro-vélo route » la plus fréquentée d'Europe.

Les documents et ressources clés sont disponibles sur le lien suivant (en anglais) :

- Stratégie touristique et positionnement du Danube Network
https://danubeparks.org/sharepoint/public/1576503881_uploads.pdf
- Guide de bonnes pratiques pour l'accueil des publics et l'éducation environnementale
https://danubeparks.org/sharepoint/public/1576503465_uploads.pdf
- Rapport d'évaluation des capacités d'accueil des sites naturels
https://danubeparks.org/sharepoint/public/1576503640_uploads.pdf

A noter que des recherches spécifiques ont été réalisées dans les pays scandinaves, au Royaume-Uni et en Allemagne pour trouver des initiatives similaires à celle engagée par les acteurs de la Via Rhôna. S'il existe de nombreux réseaux de sites naturels (ex. réseaux des parcs nationaux, réseaux des réserves, réseaux des aires marines,...), aucune initiative similaire à la démarche Via Rhôna n'a été identifiée (une recherche plus longue et plus structurée notamment via des contacts locaux permettrait d'affiner le benchmark).

#4 : Enseignements et préconisations pour reproduire la démarche

Fort de l'expérience sur la Via Rhôna, et en réponse à l'attente des partenaires financiers, la FCEN a souhaité proposer une méthode permettant de dupliquer la démarche sur d'autres territoires. Chaque territoire étant singulier, il est probable que les éléments méthodologiques proposés doivent s'adapter et se personnaliser afin de répondre parfaitement aux logiques locales. Par ailleurs, au préalable et afin d'apporter un éclairage spécifique à la Via Rhôna, les principales forces et faiblesses en lien avec la création du réseau ont été déterminées.

Les forces

- Une coordination forte des gestionnaires via le réseau des gestionnaires de zones humides du Plan Rhône.
- Des sites expérimentés et compétents dans l'accueil des usagers de la Via Rhôna.
- Des gestionnaires motivés et impliqués.
- Un maillage important et régulier de sites naturels le long de l'itinéraire.

Les difficultés

- Des sites très hétérogènes avec des intérêts environnementaux et pédagogiques variés.
- Des craintes récurrentes de la part de certains gestionnaires concernant des impacts sur les espaces naturels préservés liés aux usagers de la Via Rhôna.
- Une identification des interlocuteurs techniques pas toujours facile pour certains sites.
- Une mobilisation délicate de l'ensemble des gestionnaires (malgré l'intérêt concernant la Via Rhôna).
- Un itinéraire en cours d'aménagement sur certains tronçons, donc mal identifié.
- Des logiques parfois différentes entre les acteurs touristiques et environnementaux.

Conditions de réussite

Plus généralement, il apparaît plusieurs conditions à réunir pour garantir la réussite et la qualité du travail de mise en réseau. Ces conditions de réussite ne sont pas exhaustives, mais illustrent les points d'attention :

- Garantir le respect des objectifs de conservation et de protection de la biodiversité des sites concernés.
- « Rassurer » les gestionnaires de sites sur les objectifs et la logique touristique du projet.
- Adapter l'offre d'accueil et des équipements à la réalité du site (et non l'inverse).
- Capitaliser sur les espèces et les paysages emblématiques pour valoriser l'expérience de découverte.
- Replacer les enjeux de biodiversité de chaque site dans un contexte plus large.

Méthodologie

Compte tenu du travail conduit sur la Via Rhôna, il est proposé une méthode en 6 étapes pour que les territoires, ayant des enjeux similaires, puissent s'inspirer du projet :

• Etape 1 : Définir une structure en charge d'animer le projet

Pour construire le réseau, il est nécessaire d'avoir une structure en capacité de coordonner le travail et de mobiliser les acteurs. Cette structure devra être légitime (à la fois d'un point de vue technique et politique) afin de pouvoir impliquer les gestionnaires et apporter un regard constructif sur la structuration du réseau. Dans le cadre de la Via Rhôna, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, qui portait la coordination du réseau des gestionnaires de zones humides depuis 5 ans, a été en charge du pilotage du projet.

• Etape 2 : Identifier les sites et les gestionnaires

Selon l'itinéraire cyclable concerné, il est probable que plusieurs dizaines (voire centaines) de sites naturels soient concernées. De manière à avoir une vision précise des sites en présence, il convient de réaliser un répertoire incluant l'ensemble des gestionnaires et des espaces associés. Ce répertoire doit inclure les contacts opérationnels en charge de la gestion et de l'animation des sites.

- **Etape 3 : Comprendre l'offre pédagogique et les modalités d'accueil existantes.**

Dès lors que le répertoire des gestionnaires de sites concernés par la mise en réseau est opérationnel, il convient de réaliser un état des lieux des modalités d'accueil (ex. aménagements existants, contraintes, améliorations envisageables,...) et de l'offre pédagogique proposée (ex. observatoire, sentier, animation, maison de site, lecture de paysage,...). Ce travail peut prendre la forme d'une enquête structurée en différentes rubriques. En fonction du contexte, des rubriques particulièrement peuvent être intégrées notamment autour des enjeux de cohabitation entre les usagers, des enjeux de conservation ou des enjeux de gouvernance. A titre d'exemple, l'enquête réalisée dans le cadre de la Via Rhôna est disponible à l'adresse suivante : <https://forms.gle/yECHFddHXvjr2E7d6>

- **Etape 4 : Comprendre les clientèles touristiques et les usagers présents sur l'itinéraire.**

En parallèle à l'analyse de l'offre et des modalités d'accueil, il est pertinent de réaliser une analyse des clientèles touristiques et des usagers de l'itinéraire. Cette vision des publics est essentielle pour définir le positionnement général du réseau, pour adapter les futurs aménagements et pour faire évoluer l'offre pédagogique. Dans le cadre de la Via Rhôna, une étude des publics a été réalisée en 2017 dans le cadre d'un projet de recherche RhonaVel'eau mené par des géographes, urbanistes, économistes et sociologues de Lyon (CNRS-UMR 5600 Environnement Ville Société) et de Montpellier (IRSTEA-UMR G-eau). Une synthèse de l'enquête est disponible dans le lien suivant :

<https://www.capsurlerhone.fr/wp-content/uploads/2018/06/RhonaVel-eau-Synthese-de-l%E2%80%99enquete-usagers.pdf>

Parallèlement, une enquête sur l'impact économique de la Via Rhôna a également été conduite sous l'égide des partenaires publics et privés impliqués dans la structuration de l'itinéraire. Les principaux résultats sont disponibles sur le lien suivant :

https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2018/10/PKT_freq_ViaRhona_2017_BD.pdf.

Il convient de noter que les excursionnistes (c'est-à-dire les publics qui fréquentent l'itinéraire à la journée) sont très largement majoritaires avec près de 80%. Les itinérants (qui parcourent l'itinéraire sur plusieurs jours), bien qu'étant des pratiquants « emblématiques » des Euro-vélo route, ne représentent que 6% de la fréquentation.

- **Etape 5 : S'approprier la grille et transposer la classification sur les sites**

Comme évoqué dans les pages précédentes, les référentiels « Accueil Vélo » et « Aire d'arrêt » sont trop contraignants pour une majorité de sites naturels. Pour autant, il serait dommage que les sites naturels ne puissent renforcer la qualité d'accueil et la sensibilisation des usagers de l'itinéraire. Suite au travail de classification réalisé par le comité de pilotage Via Rhôna (Pause-Nature, Halte-Nature et Pôle-Nature), il est suggéré que les acteurs touristiques et environnementaux sur ou à proximité de grands itinéraires cyclables, s'approprient et déclinent ces modalités d'accueil. D'un point de vue pratique, il semble pertinent de conduire une enquête auprès des gestionnaires de sites afin de pouvoir classer les sites selon les 3 catégories et d'évaluer les aménagements à prévoir pour chaque type.

A l'issue de l'enquête, il doit normalement être possible d'aboutir à une répartition de l'ensemble des sites du réseau par catégorie ainsi qu'à une identification des aménagements et mobiliers à prévoir. Cette vision des besoins à l'échelle du réseau (ex. nombre total de mobiliers signalétiques, de rack à vélo, de bancs,...) peut ensuite permettre d'envisager des groupements de commandes.

- **Etape 6 : Créer et faire vivre le réseau de gestionnaires.**

Ultime étape, il conviendra de définir la suite du projet et l'organisation du réseau pour garantir l'évolution de la démarche d'accueil des sites naturels. D'un point de vue méthodologique, il sera donc nécessaire de formaliser les éléments suivants :

- Le périmètre géographique du réseau.
- Les objectifs du réseau.
- Les modalités de gouvernance et d'organisation juridique du réseau.
- La liste des membres
- La liste des outils d'animation à développer pour faire vivre le réseau en interne.
- La liste des actions « externes » à porter et à entreprendre par le réseau
- Les soutiens et partenaires techniques et/ou financiers du réseau.

Ces étapes ne sont pas la seule méthode pour aboutir à un réseau d'espaces naturels, elles représentent et partagent les modalités de travail des gestionnaires de sites naturels sur ou à proximité de la Via Rhôna. Elles se veulent une source d'inspiration et une base de travail pour d'autres initiatives similaires.

Annexe 1
Synthèse de l'enquête réalisée auprès des gestionnaires de site
entre juillet et septembre 2019 auprès de 80 contacts

Listes de gestionnaires ayant répondu à l'enquête

- Conservatoire d'espaces naturels PACA
- CEN Rhône-Alpes
- CEN SAVOIE
- CEN Isère - Antenne Platière
- Syndicat du Haut-Rhône
- Tour du Valat
- PNRC Musée de la Camargue
- Asters CEN74
- Thonon Agglomération
- Parc naturel régional du Pilat
- Entente Interdépartementale pour la Démoustication
- Département Isère
- Lo Parvi
- Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre
- Rhône Crussol
- SPL segapal
- ARCHE Agglo
- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel
- Mairie de Baix
- SNPN- Réserve naturelle nationale de Camargue
- SYBLE
- Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon
- Communauté de Communes du Val de Drôme

Listes des espaces naturels concernés par l'enquête

- RNN du Haut-Rhône Français
- Etangs et marais des salins de Camargue
- Île vieille
- Parc naturel régional de Camargue
- Réserve naturelle du delta de la Dranse
- Parc des Dranse (CDL)
- site Natura 2000 Lac léman
- Vallons et combes du Pilat Rhodanien
- Réserve Naturelle Nationale du Marais de Lavours
- ENS de la Save
- Les étangs de Mépieu
- Milieux alluviaux du fleuve Rhône de Montélimar
- Milieux alluviaux Donzère-Mondragon
- Iles du Beurre et de la Chèvre
- ENS anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord
- Réserve naturelle nationale des Ramières
- Marais de Chautagne, Malourdie
- Massif de Crussol-Soyons

- Grand Parc Miribel Jonage
- Ile de la Platière (RNN et site natura 2000
- Iles de Love et du Chambon
- Lône des Goules
- Lône des Pierrelles
- Lône des Marettes
- ENS Bassin des Musards
- Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon
- Bords du Rhône et lône de Géronton
- Réserve naturelle nationale de Camargue
- Site Natura 2000 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »
- Site naturel protégé de l'étang du Médard
- Site naturel protégé de l'Espiguette - phare de l'Espiguette
- Sites naturels protégés de l'étang de Vic et des Salines de Villeneuve

Plan de gestion / Accueil des publics

Les espaces naturels concernés possèdent à 80% un plan de gestion. Les deux principaux objectifs en terme d'accueil des publics sont les suivants :

- Sensibiliser les usagers au patrimoine naturel et aux enjeux de préservation.
- Maîtriser la fréquentation et encadrer les flux de visiteurs.

Evaluation de la fréquentation

- Il n'existe pas d'information pour 45% des espaces naturels.
- La fréquentation moyenne est de 45 / 50 000 visiteurs par an.
- La fréquentation la plus basse est de 1 500 visiteurs.
- La fréquentation la plus haute est de 3,5 millions (Parc de Jonage).

Localisation des espaces naturels

- 55% des espaces naturels sont situés à proximité de la Via Rhôna.
- Moyenne : 2,5 km / Exception : 20 km (Réserve naturelle nationale de Camargue).
- Les sites ne sont généralement pas signalés depuis la Via Rhôna (80%).
- Les sites ne sont généralement pas accessibles par une boucle locale (60%), mais toujours (100%) accessibles par une petite route.
- 4 espaces naturels (25%) seront reliés à la Via Rhôna dans le cadre du schéma cyclable de leurs collectivités.

Synthèse des services offerts aux cyclistes par site possédant un accueil physique (30 % des sites)

Nom de l'espace naturel concerné	Distance à la Via Rhôna	Accueil 45 jours juillet - août	Documentation touristique	Prise électrique	Kit de réparation	Rack à vélo	Abri à vélo	Consigne	Tables et bancs	Eau potable	Sanitaires	Poubelles	Panneau informatif
Grand Parc Miribel Jonage	0 km												
Les Marais du Vigueirat	5 km												
Réserve naturelle nationale des Ramières	14 km												
Réserve Naturelle Nationale du Marais de Lavours	4 km												
Parc naturel régional de Camargue	NA												
Massif de Crussol-Soyons	4 km												
Sites naturels protégés de l'étang de Vic et des Salines de Villeneuve	0 km												
Réserve naturelle du delta de la Dranse / Parc des Dranse (CDL)	NA												
Iles du Beur et de la Chèvre	0 km												
Réserve naturelle nationale de Camargue	20 km												
Site Natura 2000 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol"	0 km												

- 45% de ces lieux proposent une documentation touristique en lien avec la Via Rhôna.
- 20% de ces lieux proposent une prise électrique (recharge VAE), 25% pourraient en proposer.
- 20% de ces lieux proposent un kit de réparation, 25% pourraient en proposer.

Synthèse des services offerts aux cyclistes par site NE possédant PAS un accueil physique

Nom de l'espace naturel concerné	Distance à la Via Rhôna	Tables et bancs	Eau potable	Sanitaires	Poubelles	Rack à vélo	Abri à vélo	Consigne	Panneau informatif
Espace nature des îles et des lônes du Rhône	0 km								
ENS anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord	0 km								
ENS de la Save	0 km								
Lône des Pierrelles	0 km								
Bords du Rhône et lône de Géronton	0 km								
Site naturel protégé de l'Espiguette - phare de l'Espiguette	6,6 km								
RNN du Haut-Rhône Français	0 km								
Les étangs de Mépieu	1,5 km								
Ile de la Platière (RNN et site natura 2000)	0 km								
Etangs et marais des salins de Camargue	8 km								
Île vieille	1,5 km								
Vallons et combes du Pilat Rhodanien	150 m à 4,5 km								
Lône des Goules	1 km								
Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon	0 km								
Site naturel protégé de l'étang du Médard	0 km								
ENS Bassin des Musards	1 km								
Iles de Love et du Chambon	0 km								
Lône des Marettes	0 km								
site Natura 2000 Lac léman	NA								
Milieux alluviaux du fleuve Rhône de Montélimar et Baix-Logis Neuf	NA								
Milieux alluviaux Donzère-Mondragon	0 km								
Marais de Chautagne, Malourdie	0 km								

- 57% des sites disposent de poubelles accessibles aux visiteurs.
- 25% des sites mettent à disposition un point d'eau potable, seul 1 site de plus pourrait en intégrer
- 25% des sites mettent à disposition des sanitaires, 10% pourraient en intégrer
- 20% des sites sont équipés d'un rack à vélo, 30% pourraient en intégrer.
- 15% des sites disposent d'un panneau informatif indiquant les coordonnées de l'Office de tourisme, mais 40% pourraient en intégrer.
- Seul 1 site est équipé d'un abri-vélo, 50% pourraient en intégrer.
- Seul 2 sites sont équipés d'une consigne à bagage, 30% pourraient en intégrer.

Accueil vélo

Au regard des critères du label Accueil Vélo, 3 espace naturel sont conformes

- Parc de Miribel Jonage (labelisé en 2019)
- Réserve naturelle nationale des Ramières (à 14 km de la Via Rhôna).
- LMarais du Viguéra (labelisé en 2020)

Au regard des critères du label Accueil Vélo, 3 espaces naturels pourraient être conformes.

- Massif de Crussol-Soyons
- Marais de Lavours
- Musée de la Camargue

Synthèse des offres d'animation proposées par les sites

- 70% des sites proposent des animations pédagogiques.
- 60% des sites disposent d'aménagement d'observation.
- 57% des sites disposent d'un sentier d'interprétation.
- 50% des sites proposent des livrets pédagogiques.
- 30% des sites proposent des animations payantes (moyenne 5€).

Synthèse des questions en matière de communication.

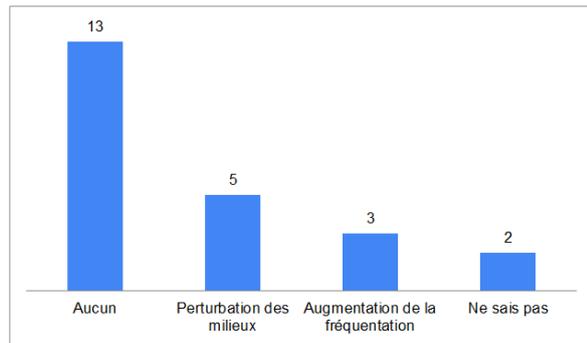
- 70% des sites ont développé une communication à l'attention de visiteurs.
- 25% des sites ont participé à des événements Via Rhôna.
- Une vigilance forte des gestionnaires sur l'équilibre à trouver entre communication touristique > fréquentation > conservation.

- Une attention particulière sur les modalités de valorisation : « Terrain de VS « Espace naturel ».

jeu »

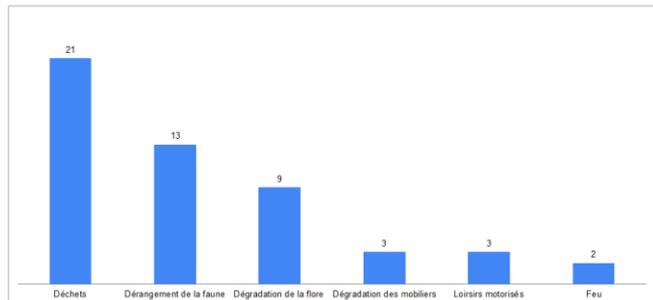
Quels sont les impacts négatifs induits par l'aménagement de la Via Rhôna ?

(nombres de sites ayant évoqué chaque impact)



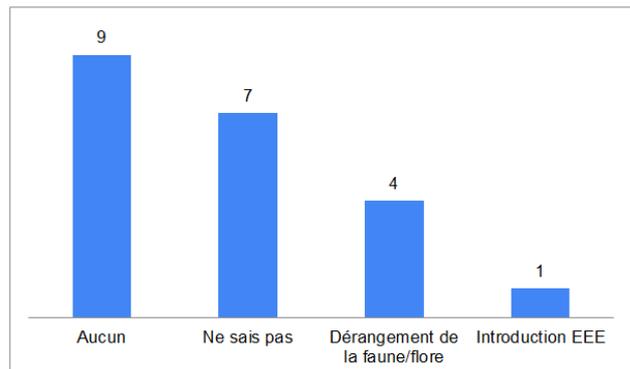
Quels sont les différents types de nuisances induites par la fréquentation du site ?

(nombres de sites ayant évoqué les nuisances)



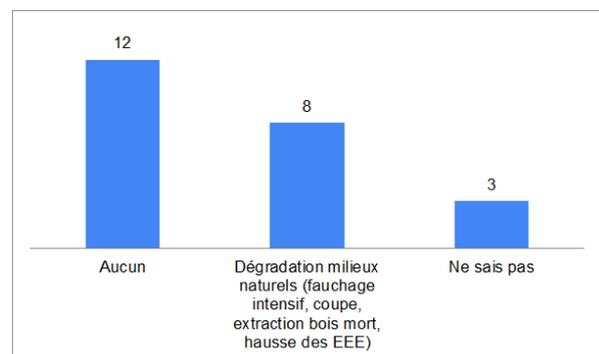
Quels ont été / sont les impacts négatifs associés à la conduite du chantier Via Rhôna sur votre site ?

(nombres de sites ayant évoqué les nuisances)



Quels sont les impacts négatifs associés à l'entretien de la Via Rhôna ?

(nombre de sites ayant évoqué les nuisances)



Quels sont les impacts positifs induits par l'aménagement et la fréquentation de la Via Rhôna (ex. maîtrise et canalisation des flux, sensibilisation environnementale plus large,...) ?

